



DEPARTEMENT DU RHONE  
MAIRIE  
69170 ST MARCEL L'ÉCLAIRÉ  
Tél – Fax : 04 74 63 29 68  
Mail : [mairie@saintmarcelleclairé.fr](mailto:mairie@saintmarcelleclairé.fr)  
Site : [www.saintmarcelleclairé.fr](http://www.saintmarcelleclairé.fr)

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Procès-verbal**

#### **Séance du 4 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 mai 2023 à 20 heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel l'Éclairé dûment convoqué le 17 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : Mrs H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, Mrs S. GRACIA, Ch. BEL, J.C. FRERY, T. ROCHET, G. GIRAUD, Mmes C. CABOUX, E. COILLARD, Mr T. CANAL, Mmes I. ROCCATI-BOSCH, C. ARSAC

**MEMBRE EXCUSE** : Mme M. DYBOWSKI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme C. ARSAC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Il fait part au Conseil Municipal que Mesdames S. JACQUET, I. ROCCATI-BOSCH et Mr T. CANAL auront du retard.

Il interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 30 mars dernier. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Il rappelle aux conseillers le point rajouter à l'ordre du jour par mail concernant les demandes de subventions auprès de la COR et de l'Etat pour le projet école.

### **ORDRE DU JOUR** :

**Projet école – Voirie – COR – Personnel – Recensement Patrimoine communal – Décisions prises – Subvention Classes en 3 – Informations diverses - Questions diverses**

## **PROJET ECOLE :**

### **- Projet école :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune depuis la fin de l'année 2021 réfléchissait à la conception du projet d'une nouvelle école et en parallèle à la possibilité d'une réhabilitation extension de l'école actuelle. Elle est assistée du CAUE et du service Ingénierie du Département du Rhône.

La commune s'est finalement retranchée sur une extension de l'école au regard du contexte économique, des besoins à satisfaire et de l'évolution des effectifs.

Il rappelle les notes successives élaborées par les services ATD du Département (Agence Technique Départementale) en lien avec les commissions Urbanisme - Bâtiments et Scolaire ainsi que le CAUE.

20 h 15 : Arrivée de Monsieur T. CANAL

Il a transmis aux membres du Conseil municipal la dernière note de faisabilité préparée par le service ingénierie du Département qui présente les besoins recensés, les différentes étapes pour y parvenir et le volet financier, études comprises, l'estimation totale est de 850 160 Euros H.T.

Tout d'abord l'extension pour un montant prévisionnel, prestations intellectuelles comprises, de 345 880 Euros H.T. ; non compris les fondations spéciales suivant l'étude géotechnique, les mobiliers de classe, et la réhabilitation, thermique des deux bâtiments existants pour un prévisionnel de 504 280 Euros H.T., non compris les travaux éventuels d'enlèvement de l'amiante et du plomb.

L'installation temporaire de bungalows est à prévoir pour l'accueil des élèves pendant une partie des travaux tout comme la démolition du préau pour optimiser l'espace de la cour.

Il précise qu'au regard du périmètre restreint du secteur il attend une confirmation du service instructeur des autorisations d'urbanisme sur la faisabilité de l'opération extension.

Il demande aux conseillers si dans ces conditions le projet d'extension de l'école et la réhabilitation des bâtiments existants peut être entériné et si les études préalables telles que la recherche d'amiante et de plomb, les études thermiques des bâtiments existants et les études de terrain peuvent débiter.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de valider ce projet tel que défini dans les conditions citées supra ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et contrats relatifs à l'exécution des études préalables au commencement des travaux.

- Demande de subventions :

Monsieur le Maire indique que le projet de réhabilitation et d'extension de l'école actuelle, notamment sur les travaux de rénovation thermique peuvent être soutenus, notamment par la Région AURA, le Conseil Départemental du Rhône, l'État et la COR.

Il explique que pour optimiser ce projet, la commune peut demander les services de la ALTE 69 (Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône), qui fera les études nécessaires afin que la rénovation énergétique soit optimale.

Il ajoute que les bungalows, qui sont provisionnés pour la somme de 68 000 Euros H.T. afin d'installer des classes provisoires pendant les travaux ; si la commune ne peut pas s'organiser dans les salles communales ; ne seraient pas pris en compte en investissement.

L'estimation financière du projet établie par le service Ingénierie du Département est d'un montant de 850 160 Euros H.T.

Il propose que dès à présent, la commune sollicite des subventions sur la base de 782 160 Euros H.T. ne prenant pas en compte la provision des bungalows temporaires, sachant que les montants seront affinés au fil des études et des travaux.

20 h 35 : Arrivée de Madame I. ROCCATI-BOSCH

Monsieur le Maire fait les propositions suivantes :

- Solliciter une aide de la Région dans le cadre du plan régional à hauteur de 50 000 Euros H.T.,
- Solder l'enveloppe du Fonds de Concours restant de la COR à hauteur de 10 875 Euros H.T.,
- Solliciter une aide dans le cadre de l'appel à projet du Conseil Départemental du Rhône pour cette **année 2023 pour une première phase de travaux**, qui concernerait la construction de l'extension des bâtiments et une moitié des études ainsi que des dépenses imprévues,

- Demander en 2024 l'aide du Département dans le cadre d'un appel à Projet en ce qui concerne une **seconde phase de travaux** qui consisterait à la réhabilitation des bâtiments existants et l'autre moitié des études ainsi que des dépenses imprévues et l'ensemble des aménagements extérieurs.
- Solliciter l'aide de l'État dès 2024 dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Locale) et de la DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux).

Monsieur Le Maire propose le plan de financement suivant pour chacune des trois demandes de subvention 2023 :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Construction neuve	225 000 €	<b>COR (1,39 %)</b>	<b>10 875 €</b>
Réhabilitation bâtiment Sud	156 000 €	Conseil Départemental (20 %) (phase 2023)	62 376 €
Réhabilitation bâtiment Nord	168 000 €	Région AURA (6,40 %)	50 000 €
Aménagements extérieurs	21 000 €	Conseil Départemental (20 %) (phase 2024)	94 056 €

Diagnostics divers	8 000 €	DETR 2024 (25 %)	195 540 €
Maîtrise d'œuvre	82 940 €	DSIL 2024 (25 %)	195 540 €
Contrôleur technique	19 140 €	Commune (22,21 %)	173 773 €
Coordinateur SPS	12 760 €		
Assistant maître d'ouvrage	25 520 €		
Divers imprévus	63 800 €		
<b>TOTAL</b>	<b>782 160 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>782 160 €</b>

20 h 45 : Arrivée de Madame S. JACQUET

Monsieur le Maire ajoute qu'une demande de soutien dans le cadre du Fonds Vert était envisagée mais le projet est trop prématuré pour cette année selon les services instructeurs sans aucune garantie de prorogation.

### VOIRIE :

#### - Réfection Route des Crêts :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les propositions des entreprises sollicitées pour la réfection d'une partie de la Route des Crêts et du carrefour avec la Route de l'Eclairé :

- Société BALMONT 33 260,50 €uros H.T.
- Société EIFFAGE 23 893,00 €uros H.T.
- Société MONTVERNAY n'a pas répondu

Monsieur le Maire explique que la commission Voirie s'est réunie à ce sujet. La Société EIFFAGE est la moins chère mais également propose un bi couche sur la première partie de la Route des Crêts alors que la Société BALMONT n'intervient que sur les rives.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- RETIENT la société EIFFAGE pour réaliser les travaux de réfection de la Route des Crêts et du carrefour avec la Route de l'Eclairé ;
- DIT que de cette dépense est inscrite au budget communal.

#### - Changement épareuse :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'épareuse Mc Connel utilisée par la commune depuis 2003 est à changer car les réparations deviennent récurrentes.

L'engin actuel pourrait faire l'objet d'une reprise. Il précise que quatre entreprises ont été sollicitées.

La commission Voirie s'est réunie à plusieurs reprises et a demandé des conseils à l'agent utilisateur et à un réparateur agricole sur les besoins à satisfaire et notamment de privilégier un système à pistons.

Monsieur le Maire donne lecture des devis :

- Société FREDIERE de SAVIGNY (Rhône), devis de 27 060 €uros H.T.  
\* une reprise de 1 360 €uros H.T. proposition de **25 700 €uros H.T.**
- Société GARNIER de ST-JEAN LA BUSSIÈRE (Rhône), devis de 28 800 €uros H.T.  
\* une reprise de 2 700 €uros H.T. proposition de **26 100 €uros H.T.**
- Société JOMARD de SARCEY (Rhône), devis de 32 500 €uros H.T.  
\* une reprise de 3 000 €uros H.T. proposition de **29 500 €uros H.T.**
- Société NOREMAT agence de ARNAS (Rhône), devis de 34 600 €uros H.T.  
\* une reprise de 300 €uros H.T. proposition de **31 600 €uros H.T.**

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

12 pour, 1 abstention :

- RETIENT le devis de la société FREDIERE pour un montant de 25 700 €uros H.T. avec la reprise de l'ancienne épareuse ;
- DIT que cet investissement est inscrit au budget communal.

### **COR :**

- PATA intercommunautaire :

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'il n'y a pas nécessité que la COR fasse des PATA (points à temps nécessitant une purge des nids de poule de la route et comblés de gravier) cette année.

Monsieur J.C. FRERY s'interroge sur les marques orange de la chaussée Rue Centrale à l'entrée de la propriété MAZUY. Réponse, suite aux orages du week-end du 1<sup>er</sup> mai la commune est impactée par une coupure internet Numéricable, le problème ciblé à cet endroit nécessite le changement du câble.

### **PERSONNEL :**

- Lignes directrices de gestion :

Monsieur le Maire rappelle le projet des Lignes Directrices présentées lors du Conseil municipal en date du 17 novembre 2022.

Il argumente que ce projet a été adressé au Comité Social Territorial qui l'a validé lors de leur séance du 20 février dernier.

Il n'y a pas nécessité que le Conseil municipal délibère, un arrêté suffit pour la mise en place des LDG.

Monsieur le Maire ajoute que le Conseil municipal travaillera à la rentrée sur le RIFSEEP et le complément indemnitaire annuel.

- Recrutement direct :

**\* Directeur CLSH en cours :**

Monsieur le Maire rappelle le départ à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre prochain du le Directeur du centre de loisirs.

Suite à l'offre d'emploi publiée, seulement deux candidatures ont été reçues. Madame C. CABOUX intervient en précisant qu'une candidature a été reçue ce jour via le site internet de la commune.

Monsieur le Maire expose que la commission scolaire ainsi que le Directeur du centre de loisirs se sont réunis pour élaborer les grandes lignes lors des entretiens.

Les candidats seront reçus du 22 mai au 26 prochain. Il serait judicieux que le candidat puisse débiter mi-juin afin de se former sur l'administratif et travailler en doublon avec le directeur actuel pendant l'été.

**\* Agent de voirie temporaire : arrêt Franck LAURENT :**

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que Monsieur Franck LAURENT est en arrêt pour accident du travail pour un problème à l'épaule gauche depuis le 16 mars dernier et devrait certainement reprendre le 19 mai prochain. Il n'y aurait pas besoin de le remplacer.

**RECENSEMENT PATRIMOINE COMMUNAL :**

- Référent :

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que la COR sollicite les communes pour réaliser une étude et un inventaire du patrimoine industriel ainsi qu'une étude des bâtiments communaux vacants. L'objectif de cet inventaire est de concourir à une meilleure connaissance du patrimoine de l'Ouest Rhodanien, afin d'anticiper d'éventuelles réutilisations des patrimoines identifiés.

Monsieur le Maire souhaite un(e) volontaire pour mener ce projet avec lui. Madame I. ROCCATI-BOSCH se propose.

## **FRESQUE :**

### **- Réfection fresque :**

Monsieur le Maire rappelle le problème de fissure sur la fresque qui est due à un mauvais état du machefer.

Il fait part que Madame I. ROCCATI-BOSCH a contacté Madame CASARTELLI, qui avait réalisé la fresque et qui a transmis un devis pour un montant de 263,75 €uros T.T.C. comprenant une reprise des fentes par un joint acrylique recouvert de sable et une reprise des couleurs en peinture minérale Keim.

## **SUBVENTION CLASSES EN 3 :**

Monsieur le Maire rappelle que la fête des Classes en 3 aura lieu le 3 juin prochain.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'allouer une subvention à la Classe en 3 de Saint-Marcel l'Eclairé d'un montant de 600 €uros.

Il rapporte qu'il a rencontré les organisateurs de la Classe en 3 pour l'organisation. Leur demande de bal à la salle des fêtes a été refusée. Il n'y aura pas de repas mais des food-trucks. La présence d'agents de sécurité pour le bal est fortement conseillée.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

### **- Aire du Crêt :**

Monsieur le Maire informe les conseillers de la mise en place des pierres et piquets en bois sur l'aire du Crêt afin d'empêcher les véhicules de stationner près des tables.

Des pierres ont été livrées également au Crêt des Roches.

### **- Salon des Maires :**

Monsieur le Maire annonce que le salon des Maires aura lieu du 21 au 23 novembre 2023. Le programme n'est pas encore établi.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Il n'y a pas de question diverse

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

Secrétaire de séance  
Mme C. ARSAC

Le Maire  
Hervé DIGAS